

Date d'envoi de la convocation : 30 Octobre 2015  
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21  
Nombre de Membres du Bureau présents : 20  
Nombre de Procurations : 1  
Nombre de Votants : 21  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :  
24 Novembre 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Pierre BOLZE,  
M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Claude CORON,  
M. Xavier COSTE,  
M. Michel PICARD,  
M. Michel QUINET,  
M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Gérard ROY,  
M. Jean-Paul ROY,  
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,  
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,  
M. Pierre BROUANT,  
M. Jean CHEVASSUT,  
Mme Liliane JAILLET,  
M. Vincent LUCOTTE,  
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

**DELIBERATION N° BU/15/149**

**ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "FORET, PELOUSES, EBOULIS DE LA VALLEE DU RHOIN ET DU RAVIN D'ANTHEUIL" : APPROBATION DU PROGRAMME 2016**

M. Denis THOMAS, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 "Forêt, pelouses, éboulis de la Vallée du RHOIN et du Ravin d'ANTHEUIL", dans le cadre d'une convention établie avec l'Etat, pour une durée de trois ans.

Il souligne que chaque année, il convient de définir, en concertation avec les services de l'Etat, le programme d'actions qui sera mené l'année suivante, dont le montant pour 2016 s'élève à 22 434,76 € TTC.

M. THOMAS rappelle que ces actions sont subventionnées à 100% par l'Etat et l'Europe (FEADER) et doivent faire l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

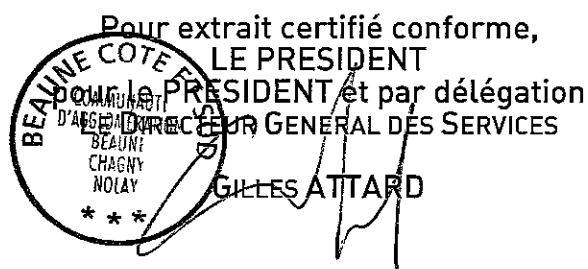
Il précise qu'il sera demandé au Conseil Communautaire d'inscrire les crédits correspondants dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- émet un avis favorable sur le programme d'actions 2016 proposé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 "Vallée du RHON et Ravin d'ANTHEUIL", conformément au détail joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à :
  - signer toute convention ou document contractuel à intervenir,
  - inscrire au Budget Primitif 2016, les crédits correspondant à l'animation du site,
  - solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
GILLES ATTARD



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

**Annexe 1: Détail des opérations**

**Budget prévisionnel 2016 "Vallée du RHOIN et ravin d'ANTHEUIL"**

<b>Structure</b>	<b>Poste</b>	<b>Nb jour</b>	<b>Montant</b>
CABCS	Chargé de mission	110 X 169,84	18 682,40 €
CABCS	Frais généraux		3 752,36 €
<b>TOTAUX</b>			<b>22 434,76 €</b>

**Détail frais généraux**

<b>Objet</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant</b>
Frais de structure (CABCS)	0,5 ETP	950,00 €
Frais professionnels (CABCS) Coûts indirects	15% frais de poste	2 802,36 €
<b>Total</b>		<b>3 752,36 €</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Bureau du 5 Novembre animation du site Natura 2000 "Forêts, pelouses, eboulis de la Vallée du Rhoin et du Ravin d'antheuil"; approbation du programme 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/11/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/11/2015

---

**Numéro de l'acte :** BU-15-149 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20151105-BU-15-149-DE

---

**Date de décision :** 05/11/2015

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire